

adopté

SÉNAT

le 19 décembre 1972.

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1972-1973

PROJET DE LOI

*tendant à modifier l'article 2 de la loi n° 72-619
du 5 juillet 1972 portant création et organisation
des régions.*

(Texte définitif.)

*Le Sénat a adopté sans modification, en première
lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée
Nationale, en première lecture, dont la teneur suit :*

Article unique.

Dans la première phrase du deuxième alinéa de
l'article 2 de la loi n° 72-619 du 5 juillet 1972
portant création et organisation des régions, la
date du 1^{er} juin 1973 est substituée à celle du
1^{er} avril 1973.

Délibéré, en séance publique, à Paris, le
19 décembre 1972.

Le Président,
Signé : Alain POHER.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4^e législ.) : 2675, 2771 et in-8° 746.

Sénat : 171 et 189 (1972-1973).